Mairie de

12120 CASSAGNES-BéGONHèS

: 05.65.46.70.09 - 05.65.46.70.09
mairie-cassagnes12@orange.fr

SEANCE DU vendredi 10 juillet 2020 – 20 h 30

ELECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DES 3 DELEGUES ET DES 3 SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : DESIGNATION DES 24 CONTRIBUABLES SUSCEPTIBLES DE COMPOSER CETTE COMMISSION

FINANCES : FIXATION DU TARIF DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES COMMERCES AMBULANTS

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE ET DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

QUESTIONS DIVERSES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES

Séance du 10 juillet 2020

A 20 h 30 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COSTES Michel, Maire

---

Présents : Monsieur COSTES, Monsieur FRAYSSE, Monsieur GAULTIER DE KERMOAL, Madame DRULHE, Madame LAGARDE, Monsieur CANIVENQ, Monsieur SOULIE, Monsieur BOUSQUET, Monsieur CRANSAC, Monsieur FRAYSSIGNES
Absents :
Représentés : Madame GAYRARD par Madame DRULHE, Madame COSTES par Monsieur COSTES, Madame BLANC par Monsieur CANIVENQ, Monsieur BOUSQUET par Monsieur CRANSAC, Monsieur ISNARD par Monsieur GAULTIER DE KERMOAL
Secrétaire : Monsieur CANIVENQ Jean-Marc

Date de la convocation : 03/07/2020 Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture : 15/07/2020 Publié le : 15/07/2020

OBJET : ELECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DES 3 DELEGUES ET DES 3 SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'élection des trois délégués et celle des trois suppléants se déroulera séparément, au scrutin majoritaire à 2 tours, parmi les seuls membres du conseil municipal. Les candidats peuvent se présenter, soit séparément, soit sur une liste complète ou non.

Composition du bureau électoral

M Jean-Marc CANIVENQ a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : M. François GAULTIER DE KERMOAL, M. Julien FRAYSSE, M. Vincent BOUSQUETet M. Jérémy CRANSAC.

La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire.

Élection des 3 délégués

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Les candidatures enregistrées :

M. Michel COSTES

M. Jimmy SOULIE

M. Claude ISNARD

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :
- M. Michel COSTES 15 voix
- M. Jimmy SOULIE 15 voix
- M. Claude ISNARD 15 voix

M. Michel COSTES ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

M. Claude ISNARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

M. Jimmy SOULIE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Élection des 3 suppléants

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Les candidatures enregistrées :

M. Julien FRAYSSE

Mme Aurélie DRULHE

Mme Clarisse LAGARDE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Julien FRAYSSE 15 voix
- Mme Aurélie DRULHE 15 voix
- Mme Clarisse LAGARDE 15 voix

M. Julien FRAYSSE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme Aurélie DRULHE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme Clarisse LAGARDE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : DESIGNATION DES 24 CONTRIBUABLES SUSCEPTIBLES DE COMPOSER CETTE COMMISSION

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée du Maire et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants dans les communes de moins de 2000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du conseil municipal.

Les six commissaires titulaires ainsi que six suppléants sont désignés par les soins de la Direction Générale des Finances publiques sur la base d'une liste de 24 contribuables proposée par le conseil municipal.

Le tableau suivant est proposé :

M. SIGAL Gabriel Bellevue 12120 CASSAGNES-BEGONHES	M. ISNARD Claude Lot. Les Chênes 2 12120 CASSAGNES-BEGONHES
M. BOUSQUET Vincent Le Suc 12120 CASSAGNES-BEGONHES	M. ROQUES Bruno Saint-Martin 12120 CASSAGNES-BEGONHES
M. DAURES Régis	Mme MANHAVAL Bénédicte

Le Puech de Céor 12120 CASSAGNES-BEGONHES	La Fabrègue 12120 CASSAGNES-BEGONHES
M. BEC David Lotissement les Chênes 12120 CASSAGNES-BEGONHES	M. COSTES Pierre Bouzinas 12120 CASSAGNES-BEGONHES
M. BOUNHOL Francis 14 Av. de Naucelle 12120 CASSAGNES-BEGONHES	M. DELPONT Alain 3 Côte-Vieille 12120 CASSAGNES-BEGONHES
Mme BOYER Régine Combrières 12120 CASSAGNES-BEGONHES	M. FRAYSSIGNES Patrick La Rouardie 12120 CASSAGNES-BEGONHES
M. SOULIE Jimmy Saint-Martin 12120 CASSAGNES-BEGONHES	Mme VERNHES Christiane 3 ter rue du Bicentenaire 12120 CASSAGNES-BEGONHES
M. GAYRARD Jean-Luc Lotissement Côte Vieille 12120 CASSAGNES-BEGONHES	Mme DANES Sabrina Avenue de Naucelle 12120 CASSAGNES-BEGONHES
M. MAZARS Alain La Rouardie 12120 CASSAGNES-BEGONHES	M. CORP Pierre La Cailholie 12120 CASSAGNES-BEGONHES
M. FABRE Alain Le Nayrac 12120 CASSAGNES-BEGONHES	M. IZARD Jean-Pierre Les Cazals 12120 CASSAGNES-BEGONHES
Mr VERNHES Alain La Pailhousie 12120 SALMIECH	Mme AZAM Nadine Pelegry 12120 CASSAGNES-BEGONHES
Mme DURAND Patricia Lotissement les Chênes 12120 CASSAGNES-BEGONHES	Mme JOURDAS Christiane Lotissement artisanal 12120 CASSAGNES-BEGONHES

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municiipal approuve cette liste.
Cette proposition sera soumise à la Direction Générale des Finances Publiques, laquelle retiendra six commissaires titulaires et six suppléants.

OBJET : FINANCES : FIXATION DU TARIF DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES COMMERCES AMBULANTS

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Considérant que nous avons reçu une demande pour l'installation d'un commerce ambulant sur le domaine public le dimanche,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public :

pour les commerçants ambulants présents de façon régulière à 0,45 € par m² avec un minimum de 5 m² soit 2,25 € et par jour de présence et à 1,75 € en plus par jour pour le branchement électrique pour une installation sur la place du marché.

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE ET DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

DIA 01205720G0004 parcelle AB 478 - 5 CROIX LONGUE - Non exercice du droit de préemption

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal se réunira le lundi 20 juillet 2020 à 18h30 pour le vote du budget.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès
Les jour, mois et an susdits
Le Maire – Mr COSTES Michel